

Les alternatives aux produits phytosanitaires

17 février 2023

L'usage de produits phytosanitaires de synthèse, en agriculture, fait l'objet d'une actualité soutenue en ce début d'année 2023. La décision de la Cour de justice de l'Union européenne (19 janvier) a ainsi mis fin aux autorisations dérogatoires de semences traitées avec des néonicotinoïdes. Cela restreint le champ d'application de l'article 53 du règlement n°1107/2009, comme le rappelle le *think tank* [Le Club des juristes](#).

Dans un récent [ouvrage](#) concernant l'usage des pesticides en viticulture, Francis Macary (INRAE) rappelle la facilité d'utilisation et l'efficacité de produits issus de la chimie de synthèse. Pour ces raisons, ils ont été largement employés, pendant plus de 50 ans, sans prendre en compte tous leurs effets sur la santé humaine et l'environnement, en dépit d'alertes lancées par des chercheurs. Selon cet auteur, la situation évolue depuis deux décennies, aussi bien au niveau des institutions publiques, comme l'Union européenne (projet de règlement SUR, pour un usage durable des pesticides), que chez les acteurs du monde agricole, avec une baisse globale des ventes de produits phytosanitaires (figure ci-dessous). Toutefois, au niveau européen, des facteurs socio-économiques limitent la transition vers des pratiques agricoles plus durables, comme le montre un [article récent](#).

Vente de produits phytosanitaires entre 2009 et 2020 en France



Source : *Pesticides en viticulture*, Éditions Quæ

La recherche d'alternatives en faveur de la transition agro-écologique mobilise de nombreux scientifiques, comme en témoignent les travaux d'INRAE (ex. [expertise collective récente](#) sur l'augmentation de la diversité végétale des espaces agricoles pour protéger les cultures). Cette dynamique s'apprécie aussi à une échelle plus opérationnelle. Ainsi, l'Association de la recherche technique betteravière (ARTB) a publié un [parangonnage](#) des solutions mises en œuvre ou en cours de développement, en Europe, pour gérer les risques sanitaires sans recourir aux néonicotinoïdes. Cette démarche s'inscrit dans un programme de recherche et d'innovation comportant une vingtaine de projets, visant à identifier des alternatives aux semences enrobées et à accompagner la filière betterave à sucre dans sa transition.

De son côté, le journaliste Stéphane Foucart rappelait dans l'émission « [Cultures Monde](#) », de France Culture, les contradictions de l'Union européenne sur ce sujet (voir un [précédent billet](#)). Elle se montre soucieuse de réduire l'usage des produits phytosanitaires mais, dans le même temps, elle autorise la production et l'exportation de produits interdits sur son sol vers des pays tiers.

Johann Grémont, Centre d'études et de prospective